



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 27 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **20 septembre 2024**
Présents : **18**
Votants : **25**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Isabelle JODIN, Adjoints
Marie-Agnès DESCOUX, Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Patrick MICHEL, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Ngoc Loi TRAN	a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Christophe LASSERRE	a donné pouvoir à	Isabelle DUPRE
Brigitte FOULON	a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Jean BEDU	a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

ETAIENT ABSENTS :

Claude SCHAEFFER
William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame LE MAITOUR a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-49 : ANIMATION – Règlement Brocante et Vide grenier organisé par la commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5221-1 ;

Considérant la volonté de la municipalité de dynamiser, de la rationaliser et de la mettre en conformité réglementaire des animations et événements organisées sur le territoire ;

Entendu l'exposé de Madame Sandrine MARTINS, conseillère municipale déléguée aux Relations commerces – Associations, rattachée à M. Fabrice BUSSY, adjoint au Maire délégué aux Associations – Animations – Sport – Culture ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20241011-2024-49-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024

Après en avoir délibéré, à la majorité, **par 16 voix pour et 9 abstentions (M. GUISE, M. SCHMITT, Mme BEELS, M. LONGEQUEUE, Mme BOUARFE, M. BEDU, Mme FRANÇOISE, M. PRUDHOMME, M. BAPTISTA)**

APPROUVE le règlement d'organisation des brocantes et vide greniers.

DIT que ce règlement est effectif à compter du 1^{er} octobre 2024.

A Pomponne, le 27 septembre 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


 MAIRIE DE POMPONNE
Seine et Marne
Raphaël BRUNET